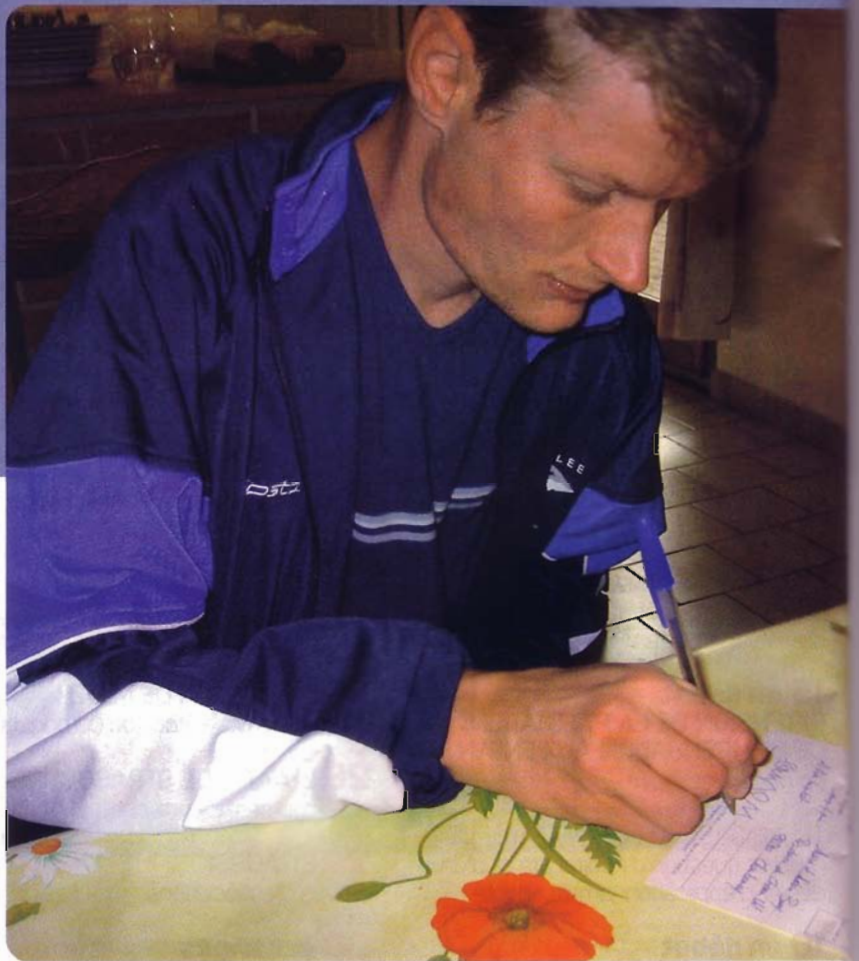


La Wallonie, asile ou exil ?

Parce que plus de quarante départements français sont concernés par l'exil de personnes handicapées mentales vers la Belgique, le sujet n'en a pas fini d'interpeller les pouvoirs publics. Parce que l'accueil belge n'est pas indemne de dérives mais que les familles voient en lui un asile chaleureux, il ne cesse de nous interroger.

« **J**e dis merci aux Belges de nous avoir offert une solution pour notre fils atteint d'autisme », applaudit cette mère de la région parisienne. Ce cas de figure n'est ni récent ni isolé et il est loin d'être le seul fait des personnes avec autisme. En 1995 déjà, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) diligenterait une enquête. Elle récidivait en juillet 2006 avec ce préambule : le flux des jeunes adultes vers la Belgique, la région wallonne quasi exclusivement, ne s'est pas tari malgré la création de places en France.

Il faut croire que l'hémorragie n'a pas été endiguée depuis, puisque la secrétaire d'Etat à la solidarité Valérie Létard



Ecrire à ses parents en région parisienne, c'est devenu un exercice familial pour Lauren

Petit lexique belge

AWIPH En Belgique, l'accueil des personnes handicapées en institution dépend des pouvoirs régionaux autonomes. La région wallonne a son propre mode de fonctionnement. Un décret régit depuis le 6 avril 1995 la politique du handicap et l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (Awiph) est gestionnaire des budgets attribués par le gouvernement wallon. L'Awiph agréée et subventionnée plus de 400 services d'accueil de personnes handicapées.

ARTICLE 29 C'est le sobriquet que l'on donne aux établissements qui sont autorisés de prise en charge (APC). L'article 29, c'est un article du décret de 1995, qui encadre les conditions d'accueil des personnes non financées par la Belgique. Cette législation a souvent prêté à confusion en France : l'APC n'a en effet rien à voir avec l'agrément qui, lui, est synonyme de contrôles stricts de l'administration wallonne. L'APC atteste seulement que les conditions mini-

males de sécurité, d'hygiène et d'encadrement pour l'accueil sont réunies. En 2006, la Wallonie comptait 73 services dits « article 29 ». Quasiment la moitié des personnes handicapées françaises accueillies en Belgique se retrouve dans de tels établissements.

SANS Les services agréés non subventionnés (SANS) sont souvent des petites structures nées d'initiatives privées qui peuvent accueillir jusqu'à 25% de non bénéficiaires de l'Awiph.

vient de confier, en février, une nouvelle mission d'évaluation du recours à l'hébergement en Belgique à un député du Nord, Cécile Gallez. Un vrai serpent de mer que la problématique de l'exil en Belgique !

Historiquement, les congrégations religieuses, qui avaient investi le territoire belge depuis la séparation de l'Église et de l'État en France, ont accueilli orphelins ou enfants de déportés français pendant et après la seconde guerre mondiale. Ensuite, face au déficit chronique en structures dans l'Hexagone, ce sont les personnes handicapées mentales qui ont pris le relais. Un mouvement que l'assurance maladie française a encouragé. Sauf que ce qui aurait pu être de l'ordre d'une perméabilité naturelle des frontières entre le Nord et la Wallonie a été érigé en système de l'exil à l'échelle nationale.

Pavé dans la mare

En 2002, le rapport Chossy, du nom de son auteur, un député de la Loire, jette un pavé dans la mare et dénonce « le scandale d'une délocalisation de la solidarité nationale ». « Nous étions inquiets face aux listes d'attente qui s'allongeaient pour les Belges en raison du moratoire (lire ci-dessous). Pendant ce temps, les établissements pour Français fleurissaient », se souvient Thérèse Kempeneers, secrétaire générale de l'Anahm⁽¹⁾, association parentale belge qui a, la première, levé le voile.

Car, s'il s'avérait, au terme de cette enquête préliminaire, que les Français ne prenaient en aucun cas la place des Belges, les ressorts de la problématique étaient posés : l'accueil des personnes handicapées est devenu un marché juteux en Wallonie au point de constituer une économie locale à part

MORATOIRE Pour mieux cerner les dépenses d'aide sociale, le gouvernement wallon a bloqué par un moratoire en 1997 l'ouverture de places d'accueil et d'hébergement subventionnés. Une décision radicale pour faire sortir des institutions les résidents belges les plus autonomes et redéployer ainsi certains services. Le moratoire vient d'être partiellement levé pour permettre le financement de 50 places d'accueil de jour pour adultes et 28 places en service résidentiel de transition.

« Comment la France peut payer aussi cher des places en Belgique sans se préoccuper de la qualité ! ».

Vu d'en face

JEAN RIGUELLE, est responsable de l'attribution des subventions aux établissements à l'Awiph (agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées).

Comment qualifieriez-vous les établissements dits « article 29 » ?

« Notez d'abord que l'autorisation de prise en charge ne donne pas lieu à une inspection complète des établissements en question. Et ce, faute de moyens. Je ne dis pas que ces établissements sont mauvais mais je ne peux pas certifier la qualité de leurs services. En effet, le dispositif législatif belge ne nous autorise pas à mettre un frein à la création de ce type d'établissements. Il en va de la liberté du commerce. Aujourd'hui, je ne peux pas refuser une autorisation de prise en charge à partir du moment où les règles d'hygiène, de sécurité et d'encadrement a minima sont respectées. Et ce même si nous savons que certaines personnes qui ouvrent ce genre d'établissements n'ont aucun lien avec le secteur médico-social, sont visiblement des commerciaux qui ont flairé une bonne affaire. Il faudra une révision de notre législation pour qu'on puisse organiser un jour une pénurie de places et mettre fin à une situation que nous ne supportons pas. »

Depuis 2005 et le dernier rapport de l'Igas, le flux a-t-il diminué ?

« Oh que non, la plaie demeure ouverte, de plus en plus ouverte. Les demandes de places continuent à affluer de France. »

Pourquoi, selon vous, autant de parents viennent-ils placer leur enfant en Belgique ?

« Un certain nombre de facteurs parasitent selon moi la création de places en France, même si avec l'instauration des Maisons départementales des personnes handicapées, cela est appelé à changer en termes de coordination. Le problème, c'est qu'en France l'orienteur n'est pas le payeur. Or je peux comprendre que les Départements aient quelque difficulté à financer des établissements, puisque la France ne conçoit pas d'ouvrir des petites structures, qu'elle refuse l'idée de ne pas spécialiser les établissements par type de handicap. La politique de la prise en charge des personnes handicapées en France est de plus arc-boutée sur l'idée d'une

rééducation, sur une vision médicale de l'accompagnement. En particulier quand il s'agit d'autisme. Mais là aussi, je crois que c'est en train de changer. En Belgique, nous avons privilégié les petites structures. Nous considérons la personne handicapée comme une personne normale qui a des besoins normaux. Nous avons une vision globale de la prise en charge, le but étant d'intégrer au maximum l'institution dans le tissu social. »

Qu'en est-il des recommandations de l'Igas en matière de contrôles ?

« Rien... Rien n'a changé. Pourtant, nous partageons la plupart de ses recommandations. L'une de celles-ci était de généraliser le dispositif de contrôle mis en place pour les enfants autour de la CRAM Nord-Picardie. L'idée était aussi que la France finance des emplois dédiés à l'inspection à l'Awiph. Bien sûr, il y a eu la convention signée avec le Département des Ardennes, synonyme d'un meilleur échange d'informations. Nous sommes entre autres mandatés par lui pour faire des rapports d'inspection. Cela est représentatif des efforts de certains Départements. Dans les faits, la surveillance est souvent assurée par les services de tutelles, qui au quotidien s'assurent du bien-être des personnes handicapées accueillies. Reste qu'on voit mal ici comment on pourra faire s'il fallait généraliser les conventions aux quarante départements français concernés. Je ne comprends toujours pas comment la France peut payer aussi cher des places en Belgique sans se préoccuper de la qualité des services ! »

L'Awiph reçoit-elle des plaintes de familles françaises ?

« A chaque fois que nous recevons une plainte, nous diligents une enquête, qu'elle vienne d'un établissement agréé ou autorisé. Ce sont souvent des problèmes de maltraitance, d'intimité mal respectée, d'accompagnement trop léger. S'ensuit alors un long parcours judiciaire avant que l'agrément ou l'autorisation ne soit retiré. Actuellement, trois procédures de ce type sont en cours. »

Quelle instance pour quels contrôles ?

Concernant les mineurs et les personnes relevant de l'amendement Creton, la surveillance de la qualité des services est bon an mal an encadrée par la CRAM Nord-Picardie, caisse pivot unique ordonnatrice du conventionnement des établissements belges. Mais le système demeure flou concernant les adultes, puisque les contrôles restent à la discrétion de chaque Département financeur. Or jusque-là, les conventions individuelles, passées entre un Département et un établissement pour l'accueil d'une personne handicapée, prenaient le pas sur les conventions collectives. Or, les conventions individuelles sont peu disertes sur les modalités d'une quelconque inspection.

Depuis le rapport Igas, on ne peut plus clair à ce sujet, les choses ont un peu évolué. Les Ardennes ont signé une convention avec l'Awiph. La Seine et Marne a été plus regardante et a dénoncé certaines conventions individuelles. Le Nord a balayé devant sa porte et a proscrié les conventions individuelles de ses pratiques.

Mais pas question d'harmonisation du processus de conventionnement. Pas question non plus de coordination des départements réclamée non seulement par l'Igas mais aussi par le Groupe de travail parlementaire franco-belge sur le développement de la coopération transfrontalière. Autre recommandation de l'Igas qui, pour l'instant reste lettre morte, celle d'un dispositif concerté d'audit entre les financeurs français et l'administration wallonne (Awiph).

Dans les faits, ce sont surtout les délégués à la tutelle - ceux de l'ATI-HF (association de tutelle des inadaptés hors de France) au premier chef puisqu'à elle seule, la délégation de l'ATI du Nord suit 950 personnes handicapées expatriées - qui s'assurent au quotidien du bien-être des majeurs protégés. Edith Leduc, responsable de l'ATI-HF, est même en train d'orchestrer la rédaction d'une charte visant à inscrire dans le droit le rôle du représentant légal dans le suivi du majeur protégé. Et ce, pour hisser la qualité des services vers le haut.



entière, qui pèse plus de 2000 emplois. Comment pourrait-il en être autrement quand on sait que le prix de journée financé par la France, même s'il permet aux financeurs français, la Sécurité sociale et les Départements, de faire des économies, reste indubitablement supérieur aux subsides belges ? Comment pourrait-il en être autrement puisqu'il est dit que, différences de réglementations obligent, notamment sociales, un établissement coûte 30 % moins cher en Belgique ? Or cette marchandisation du secteur médico-social n'est pas sans engendrer des dérives.

« A partir de là, on ne pouvait plus dire en France qu'on ne savait pas »,

continue Thérèse Kempeneers. Ce que la France ne pouvait plus ignorer, c'est d'abord le volume de ses expatriés : quelque 5 000 personnes handicapées accueillies, dont 3 600 en établissements sociaux. Ce qu'elle ne pouvait pas nier non plus, c'est que si la proportion des gens originaires du Nord est importante, notamment parmi les jeunes (51%), plus de 40 départements français sont concernés par l'exil vers la Belgique, au premier rang desquels ceux d'Ile de France.

“ Les usines à français ”

Mais ce qui faisait surtout frissonner les consciences, c'était la découverte

d'une hydre à deux têtes, d'un accompagnement à deux vitesses en Belgique. Avec cette image de ce qui là-bas est surnommé « usine à Français » et qui battait en brèche le mythe d'un asile idyllique. Cette image s'est vite incarnée dans l'Espéranderie, immense structure omniprésente à Bon Secours, à deux pas de la frontière, et qui accueille 650 enfants, ados et adultes polyhandicapés dans des dortoirs et avec un projet pédagogique « *d'un autre âge* ». Le mot est de Jean-Jacques Olivin, président du Grath⁽²⁾, qui fut de la première visite in situ avec Jean-François Chossy.

Le contrôle de la qualité des services, c'est bien là que le bât blesse. Ils furent et ils sont encore nombreux à dénoncer son laxisme, tant la législation belge est permissive en matière d'ouverture d'établissements (lire p.6). A commencer par l'Apim-hf (Aide aux personnes inadaptées mentales hors de France), née en 1985 pour défendre les droits des personnes handicapées expatriées. C'est un fait aujourd'hui, l'Igas en faisait déjà le constat en 2006 : personne n'envisage le rapatriement des personnes handicapées. Mais encore faudrait-il désormais faire le ménage dans des contrôles à géométrie variable (lire ci-dessus).

Qu'en est-il des flux aujourd'hui ? Charles Ghesquière, président de l'Apim-hf, parle d'un nouveau front, Thérèse

La mue du Château de Callenelle

Voilà un établissement dont l'histoire et le récent virage éthique fait chambre d'échos à la problématique de l'accueil des adultes handicapés français en Belgique.

Callenelle, petit village en rase campagne. La brume n'est pas encore tombée sur le plat pays wallon qui borde le domaine du château. Nous sommes en terres frontalières, dans la province de Hainaut, à quelques encablures de Peruwez, bourgade qui compte, c'est sûr, plus d'établissements pour personnes handicapées au m² que de bars à bières...

Au fond de l'allée en terre, un ancien château, demeure cossue qui a perdu son lustre d'antan. Un cadre bucolique, rustique pour ce qui est devenu en 1990 un centre d'accueil et d'hébergement pour personnes adultes présentant une déficience mentale, d'emblée exclusivement tourné vers l'accueil des Français.

Comme beaucoup, l'établissement, qui porte aujourd'hui la triple casquette FAM⁽¹⁾, MAS⁽²⁾ et foyer de vie, hérite d'un passé religieux, celui des congrégations qui ont fui la France laïque au début du XX^e siècle. Il plane encore sur les lieux un air suranné de pensionnat de jeunes filles.

Cure d'honnêteté

De l'eau a coulé sous les ponts pourtant. Surtout depuis l'an 2000, quand les immenses travaux de restauration engagés ont donné le La à un changement d'éthique plus radical qu'un simple rafraîchissement de façade.

Le nouveau directeur, Thierry de Thibault, dont la toute récente arrivée, fin 2007, parachève la cure d'honnêteté, ne mâche pas ses mots : « Les structures qui accueillent exclusivement des personnes handicapées françaises ont la fâcheuse réputation d'être à finalité commerciale et ce, même sous couvert du statut



d'associations. Le château de Callenelle n'y échappa pas et fut même rattrapé par le fisc. Heureusement, grâce au travail des nouveaux dirigeants de l'association, la situation administrative est redevenue saine et le projet pédagogique prend un véritable envol. Le Château se débarrasse de ses oripeaux, les travaux sont même planifiés jusqu'en 2012. L'institution, qui est en passe de signer une convention collective avec le Département du Nord, s'ouvre également à l'Awiph, et veut résolument « se positionner » pour appartenir, à terme, au gotha des établissements agréés et subventionnés. Le rapprochement a déjà commencé, puisqu'en janvier, le Château a accueilli sa première personne belge, dans le cadre d'une convention nominative, mise en place pour les cas prioritaires.

Repil pour la psychiatrie

C'est que Thierry de Thibault, qui vient d'un établissement agréé et d'une énorme association chrétienne, l'Acis, a du mal à assumer ce statut d'établissement « article 29 ». Même s'il consent que la manne financière française « doit permettre de travailler mieux », il n'en demeure pas moins, selon lui, qu'il est dur de lutter contre

un système qui a voulu que le Château soit le refuge de personnes ayant derrière eux un vécu douloureux en psychiatrie. Car c'est un fait : la majorité des 47 résidents du Château viennent de Sainte-Anne, hôpital psychiatrique parisien.

Le nouveau projet pédagogique ? C'est donc d'abord celui-ci : « Se recentrer sur notre vrai métier, la déficience mentale ». Difficile pourtant, même en cas de pathologie psychiatrique grave, d'organiser un retour en France. « La plupart du temps, les hôpitaux refusent. En cas d'urgence, par le passé, l'équipe du château a dû faire le déplacement jusqu'à Paris pour les mettre devant le fait établi ».

La restructuration du Château de Callenelle est en cours, organisé en maisons, autant d'unités de vie qui mettent en scène une plus grande homogénéité entre les handicaps. Au-delà du sport et des activités artistiques, des projets socio-professionnels fleurissent, en lien parfois avec le bourg. Il n'est qu'à écouter le nouveau directeur parler de prise de risque dans l'accompagnement vers l'autonomie pour se convaincre que le Château ne s'enfermera plus dans un ghetto. ●

(1) Foyer d'accueil médicalisé

(2) Maison d'accueil spécialisée

Le pragmatisme pour modèle

Souplesse et adaptation sont les maîtres mots de l'accompagnement belge des personnes avec autisme. Illustration à l'Arboretum.

Ne pas se fier au cadre : une ferme restaurée et agrandie qui se fond dans une campagne paisible. Ici, l'accompagnement des 29 adultes souffrant d'autisme est de tous les instants. Ici, aucun adulte n'est livré à lui-même. La nature de leur syndrome l'exige tant il est parfois synonyme de troubles sévères du comportement. Tout juste des caméras dans les couloirs permettent-elles à l'éducateur de nuit de ne pas imposer sa présence. Tout juste repère-t-on quelques niches où l'éducateur intervient peu : les chambres, individuelles ou doubles, et le Snoezelen, espace dédié à l'éveil multisensoriel initié par des psychologues néerlandais, et qui, à lui seul, indiquerait au visiteur qu'il est en terres belges. Ici, l'éducatif prime et il n'est pas question de cantonner les résidents dans une camisole chimique.

Ici, le temps qu'il fait et le temps qui court s'affichent sur des tableaux didactiques, décodés grâce aux pictogrammes. Le système PECS, ou système de communication par l'échange d'images, est la colonne vertébrale de l'institution. Le parcours individuel de chaque résident est lui aussi traduit en langage adapté, résumé en une série d'icônes. Il en est de même de chaque acte important de la vie quotidienne. Ici, chaque jour est cadencé par des activités, certes adaptées, mais qui souvent se déroulent en milieu ordinaire. Piscine, équitation, escalade, éveil

musical, balade à la source comme tous les habitants de Peruwelz... « Nous ne suivons pas une seule méthode mais empruntons un peu à toutes ». « Le système théorique n'est qu'un outil ». « Il n'y a pas une vérité ». Vincent Billouez, le directeur, comme Nicolas Pels, le psychologue, n'ont pas assez de mots pour décrire ce pragmatisme appliqué. L'armature théorique, c'est le comportementalisme parce que le « besoin de repères, de structuration du temps et de l'espace » des personnes avec autisme est prégnant. Mais parce qu'il ne faut pas non plus enfermer la personne dans un carcan, le dogme ne s'impose pas et la méthode TEACCH⁽¹⁾ est mâtinée d'autres pratiques. En ligne de mire, l'idée que l'important est de « trouver une formule pour entrer en communication avec la personne », d'« aider la personne à adopter un comportement acceptable socialement sans vouloir la socialiser à tout prix ».

La souplesse, elle est de tous les instants. Elle est aussi dans la fluidité entre la maison-mère créée en 1996 et ses autres variantes : « La sapinière » ou « Les 4 saisons », un troisième lieu à naître. Car L'Arboretum n'en a pas fini de séduire les parents français. L'établissement reçoit une centaine de demandes par an. Il voit même revenir à lui des familles qui avaient pourtant trouvé une solution de proximité. Les résidents arrivent d'Alsace parfois, de la région parisienne surtout. Pour ces derniers, un mini-bus est affrété chaque week-end.

(1) TEACCH est un programme éducatif qui s'est développé en Caroline du Nord dans les années 1970.

Kempeneers d'un « tonneau des Danaïdes ». C'est le handicap psychique qui est désormais investi, le long de la frontière, plus seulement par des associations sans but lucratif plus ou moins nébuleuses, mais par de véritables sociétés commerciales qui ne taisent pas leur nom. La raison, là encore,

de cet exil est simple : les lacunes de la politique de santé mentale en France qui veut que rares soient les structures d'hébergement qui existent pour les personnes les moins autonomes à leur sortie de l'hôpital psychiatrique. Une question revient en effet, lancinante. Pourquoi la création de places

en France, notamment dans le Nord qui a vu la création de 1170 places entre 2003 et 2007, n'a-t-elle que peu d'incidence sur la réalité de l'exil ? Le syndrome belge serait-il en fait le symptôme d'un mal français ? Selon Charles Ghesquière, le système actuel de financement (un prix moyen quel que soit la

Des droits sur le fil du rasoir

En 1987, quand l'Apim-hf, association transfrontalière qui réunit tant des établissements belges que des parents et professionnels du Nord, c'est pour se pencher sur le devenir des enfants historiquement accueillis en Belgique. C'est que dès cette époque, l'attribution de l'AAH (allocation aux adultes handicapés) aux personnes handicapées expatriées était remise en cause par l'administration française, les droits

sociaux étant tributaires de la domiciliation en France. Si l'action de l'Apim-hf aura permis à l'époque d'annuler la circulaire in extremis, il n'y a toujours pas d'« assise légale ». L'Apim-hf a bien essayé en 2005 d'obtenir un amendement sur la condition de résidence lors de l'élaboration de la loi sur l'égalité des droits et des chances. Peine perdue. Même si une circulaire est venue maintenir la dérogation au principe

de résidence, l'imbrogllo juridique demeure.

Encore récemment, en octobre 2007, les services préfectoraux du Nord, dans le cadre d'une procédure de renouvellement des cartes d'identité, ont voulu donner aux personnes handicapées le statut de Français résidant en Belgique. Jusqu'alors, la domiciliation de ces personnes inscrites sur leur carte d'identité était celle du tuteur.

lourdeur du handicap) comme celui qui préside au décompte des places créées n'encourage pas les investissements dans certains champs du handicap. Au point que des promoteurs belges viennent jusqu'en France pour investir...

Concernant l'autisme, tous les observateurs le disent d'une seule voix, tous les rapports le montrent de concert, au premier rang desquels celui du Comité national d'éthique : le retard français est sans appel. Charles Ghesquière va plus loin pour expliquer la séduction du modèle belge de prise en charge : « Une place en Belgique est souvent synonyme de stabilité pour les familles. Parce qu'elles savent que l'accueil pourra durer dans le temps et qu'un changement dans le parcours individuel n'entraînera pas forcément un changement d'établissement ».

Puisqu'elle se veut pragmatique, hostile aux dogmes comme aux cases administratives, parce qu'elle accueille, souvent sans vacance, des personnes handicapées qui trouvent difficilement des places en France, les autistes certes mais aussi les personnes polyhandicapées, la Belgique demeure une terre d'accueil, un asile.

Est-ce une fatalité pour autant ? Écoutez plutôt Thérèse Kempeneers : « La France devrait pouvoir offrir une solution de proximité aux familles. Car le risque, c'est que toutes ces personnes handicapées en Belgique se retrouvent seules un jour, sans plus aucuns liens familiaux ».

Dossier réalisé par M.S.

(1) Anahm : Association nationale d'aide aux handicapés mentaux.

(2) Grath : Groupe de réflexion et réseau pour l'accueil temporaire des personnes handicapées.



Pour Vincent Billouez, directeur de l'Arboretum, la structuration du temps est essentielle aux personnes avec autisme.

TÉMOIGNAGES

Elles l'affirment haut et fort : la Belgique a été leur viatique. Elles, ce sont une mère et une tante qui ont trouvé pour leur fils et leur neveu avec autisme une structure d'accueil adaptée en Belgique. Et ce après pas mal d'errements en France.

« LA BELGIQUE NOUS A OFFERT CE QUE NOUS N'ESPÉRIONS PLUS »

Aujourd'hui, Laurent est heureux. Sa mère, Danièle Baey, de Chambourcy, le sent. « Quand il rentre le week-end, il est épanoui, serein ». Voilà une mère qui a un long parcours derrière elle. Elle sait d'expérience qu'il ne faut pas grand-chose, un simple fléchissement de la prise en charge par exemple, pour que Laurent « se replie sur lui-même », « ait de nouveau des accès de stéréotype ». Voilà 17 ans que Laurent est parti en Belgique. Après quelques années de tâtonnement, la famille a rencontré l'Arboretum. Danièle n'a pas assez de louanges pour décrire un établissement « chaleureux », qui ne cantonne pas ses résidents dans de l'occupation mais multiplie les activités sportives, les sorties culturelles. « Tenez, Laurent s'est remis à faire du vélo et il a visité l'exposition Léonard de Vinci à Bruxelles ! ».

Mais avant d'en arriver là, « nous avons pas mal ramé, nous avons vécu des choses très dures ». Notamment à l'époque où « rien ne se présentait devant nous », où « nous sommes allés jusqu'à Compiègne pour visiter des structures mais qui ne convenaient pas » et que les accès de violence de Laurent à la maison étaient difficiles à vivre pour les parents. « Ce que je voulais éviter à tout prix, c'était l'hôpital psychiatrique ».

« Pourtant, dans notre parcours, nous avons eu beaucoup de chances ». Ce fut d'abord des maternelles privées qui ont accepté Laurent alors que le diagnostic de l'autisme était flou : « Dans les années 70, l'autisme était encore tabou ». Ce fut ensuite « Notre école », école spécialisée à Paris où Laurent a fait « d'énormes progrès » avant de ne plus y avoir sa place à la majorité.

« Aujourd'hui, en France, on parle beaucoup plus de l'autisme, beaucoup mieux aussi. Mais d'ici à ce que les choses bougent... Franchement, je plains les jeunes parents ».

« IGOR PREND MOINS DE MÉDICAMENTS »

« Vous avez vu le film de Sandrine Bonnaire. C'est bien simple, Igor aurait pu connaître la même chose ». Igor, c'est le neveu de Nicole Lameloise, qui habite en Bourgogne. Il y a quelques mois, sa sœur décédait et le fils de celle-ci, âgé de 30 ans, était alors hospitalisé dans un hôpital psychiatrique de Clermont-Ferrand. Car depuis de nombreuses années, Igor faisait des allers-retours entre le foyer de sa mère et l'hôpital en périodes de crises. « Il résidait alors dans une famille d'accueil choisie par l'hôpital. Mais c'était une solution provisoire. Il y avait toujours le risque de le voir revenir à l'hôpital. Je cherchais une solution pérenne et je n'ai rien trouvé en France ». La solution, elle l'a trouvée dans la région de Mons. « Aujourd'hui, Igor parle beaucoup. Il vit dans une maison thérapeutique où il est assez autonome. Et surtout, il prend moins de médicaments ». Nicole Lameloise ne manque pas d'ironie en faisant ce constat : « Les Belges nous disent merci de financer leurs établissements ».

Cette disposition aurait été lourde de conséquences non seulement en matière de droits sociaux (AAH et prestation de compensation) mais aussi en matière de protection juridique. Car le consul de Liège s'était déjà alarmé de constater des demandes de dessaisissement des organismes de tutelles français.

Ce n'est que le 6 novembre que la menace planant sur les personnes handicapées expatriées a été levée. Un sursis ?